ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENSLIMANE
COMMUNE D'EL MANSOURIA
SERVICE TECHNIQUE
****

EL Mansouria le ..... 27 AVR 2026

DÉCISION D'ANNULATION D'UN BON DE COMMANDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL D'EL MANSOURIA,

- Vu la loi organique n° 113-14 relative aux communes ;
- Vu le décret N°2-22-431 DU 15 CHAABANE 1444(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics, tel que modifié et complété ;
- Vu le bon de commande n° 02/2026 émis le 20/04/2026, relatif à l'achat de matériaux de construction ;
- Vu le rejet du percepteur en date du 23/04/2026, motivé par une imputation budgétaire erronée ;
- Considérant que cette erreur d'imputation ne permet pas la prise en charge régulière de la dépense ;

Considérant la nécessité de se conformer aux règles de la comptabilité publique

DÉCIDE :

***Article 1** :

Le bon de commande n° 02/2026, émis le 20 avril 2026 et relatif à l'achat de matériaux de construction, est annulé pour cause d'imputation budgétaire erronée.

*** Article 2** :

La présente décision sera notifiée au fournisseur concerné et transmise au percepteur pour information et suite à donner.

LE PRESIDENT

Oubaha Fayçal (DAAFJ)
Président du Conseil de
la Commune El Mansouria